

Éditeur en chef
JOSEPH TASSE

Les manuscrits déposés ne sont pas rendus

Édition Quotidienne
Un an, payable d'avance, \$2.00
Payable dans le cours de l'année, \$2.00

Édition Hebdomadaire
Un an, \$1.00, invariablement payable d'avance

BUREAUX - No. 445, rue Sussex, Ottawa et No. 70, rue Albert Hill.

Administrateur
O. D. THÉRIAULT

Les lettres et avis non affranchis sont refusés



BUREAU DE POSTE
OTTAWA

TAFLEAU indiquant l'heure de l'arrivée et du départ des trains

Table with columns: MAILLES, Arrive, Partir, Délivré. Lists various mail routes and their schedules.

Toutes lettres acheminées doivent être mises à la poste une demi-heure d'avance.

Bureau ouvert de 8 h. à 5 h. P.M. Pour ce qui regarde le Bureau d'Expédition de l'Est, voir le Bulletin de l'Est, page 10.

Ottawa, le 20 Nov. 1879

Chemin de Fer Intercolonial, ARRANGEMENTS D'HIVER

COMMENÇANT LE 17 NOV. 1879.

Il y a, tous les jours, des trains express, à parer, total, pour les voyageurs, les Dimanches exceptés, aux heures suivantes:

Table with columns: Destination, Arrive, Partir. Lists routes to St-Jean, Moncton, etc.

Les trains de Saint-Jean à Halifax restent à Moncton chaque dimanche.

CAPT. McCUAIG, Surintendant-en-chef.

POUDRES DE CONDITION D'ALEXANDER

BOULES POUR les BOGNOIS et autres

MEDICINES CELEBRES POUR LES CHEVAUX

AGENT A OTTAWA - C. STRATTON

AVIS - Les médecines ci-dessus, célèbres dans tout le Canada pour leur efficacité, ne se trouvent que chez M. C. STRATTON, 14 rue de la Poste, en face de la gare.

T. ALEXANDER, Ottawa, 7 Nov. 1879.

FEUILLETON

Route de l'Abîme

PAR RAOUÏ DE NAVERY

Deux jours après les funérailles de madame Bellefleur, funérailles qui furent entourées d'un grand luxe civil, Conrad courait chez l'abbé de Hautmouster. Le docteur du jeune homme était grave, recueillie, sans élan de désespoir. Ses regrets ne ressemblaient point à ceux de Cœlia qui ne rattachait son cœur à aucune espérance immortelle. Ce qui s'était passé. Il voulait désormais laisser au chanoine le soin de diriger sa vie, et comptait sur ses conseils pour trouver une solution au problème qui se présentait à son esprit. Avec la cou-



Chemin de fer C. N. O. et O.

DIVISION OUEST

La route la plus courte et la plus directe entre Montréal et Ottawa.

Le et après LUNDI, 12 JANVIER, les trains quitteront les départs d'Yamir et Hull, comme suit:

Table with columns: Train, Arrive, Partir. Lists train schedules for Yamir and Hull.

Des magnifiques CHARS SALONS sont attachés à chaque train de passage.

Tous les trains partent d'après l'heure de Montréal.

Pour billets et renseignements s'adresser au bureau, 36 rue Elgin, Ottawa, et à l'administration générale, 13 Place d'Armes, ou au bureau pour la vente des billets, 202, rue St-Jacques à Montréal.

C. A. SCOTT, Surintendant général, Division Ouest.

C. A. STARK, Agent général du fret et des passagers.

CHAS. DESJARDINS, Agent général.

Se ANNÉE

L'ALBUM DES FAMILLES (Remplaçant le Foyer Domestique)

REVUE LITTÉRAIRE HISTORIQUE ARTISTIQUE ET BIOGRAPHIQUE

Cette Revue, spécialement consacrée aux Familles, renferme 48 pages de matières à lire, double colonne, comprenant des Réçits, Voyages, Causeries, Littérature, etc.

Un exemplaire de l'abonnement est de \$2.00, payable d'avance, ou dans les termes qui suivent la demande d'abonnement.

Un moyen de faire de l'argent

L'administration de l'Album des Familles accorde une commission de 10 par cent aux personnes qui se chargent, dans les campagnes, de lui obtenir de nouveaux abonnés.

Un moyen de faire de l'argent

AUX INVENTEURS!

J. COURSOLLE & Cie., Solliciteurs de Brevets d'Invention, Dessins de Fabrique, Marques de Commerce et de Bois.

J. COURSOLLE & Cie., Agences et Correspondants aux États-Unis, en Angleterre et en France.

CHAMBRE VICTORIA, OTTAWA, Ont.

B. P. - Boîte 68.



PROVINCE DE QUÉBEC

CHAMBRE DU PARLEMENT

BILLES PRIVÉS

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords, ou au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.

Les personnes qui se proposent de faire passer la LEGISLATION de la Province de Québec pour obtenir la possession de BILLES PRIVÉS ou LOUAGES, peuvent adresser leurs pétitions au Secrétaire de la Chambre des Représentants, ou au Secrétaire de la Chambre des Députés, ou au Secrétaire de la Chambre des Sénateurs, ou au Secrétaire de la Chambre des Communes, ou au Secrétaire de la Chambre des Lords.



Librairie CANADIENNE

F. X. MICHAUD, LIBRAIRE

Livres d'histoire, de prières, d'école, ROMANS INTÉRESSANTS, ROMANS de piste, de fantaisie, images, etc., etc.

F. X. MICHAUD, RELIEUR ET REGLER.

Livres de comptes de toute espèce et de toute dimension, cahiers pour les écoles, etc., etc., etc.

Vieux livres et manuscrits avec goût et à des PRIX TRÈS MODÉRÉS.

Une visite est sollicitée.

F. X. MICHAUD, 29 et 35 Rue D'ARLÈS, CHAUDIERES.

Alex. Mortimer, Papeterie, Reliure, Manufacture de livres de comptes, Gravure sur pierre et sur cuivre.

O. V. GRUBIN, Directeur du département lithographique.

ALEX. MORTIMER, 104, 190 et 198 Rue SPARKS.

Merveilleuse invention, LITHOGRAPHE PATENTE DE JACOB.

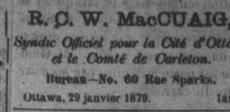
James Hopet & Co., 487 rue Saint-Paul, Montréal.

Napoleon Audette, BARBIER COIFFEUR.

L'Hotel "Royal Exchange", 256, RUE WELLINGTON.

GIBIER ET POISSON.

MOISE LAPOINTE, 26 Dec. 1879.



R. O. W. MacQUAIG, Syndic Officiel pour la Cité d'Ottawa et le Comté de Carleton.

J. Brewer, ENCANTEUR

143 RUE SPARKS 143.

P. LARMONTE, Comptable et agent général.

T. RAJOTTE, Syndic Officiel.

F. DUHAMEL, Viandes de toutes sortes.

GEORGE SIMMS, 587 Rue SUSSEX.

Wm HOWE, Peintre, Doreur, Vitrier, Tapissier, etc.

Tapisseries et de decors.

GIBIER ET POISSON.

MOISE LAPOINTE, 26 Dec. 1879.



Chemin de fer Canadien du Pacifique

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.

On DEMANDE des soumissions pour la construction du matériel roulant, qui doit être livré sur la ligne du chemin de fer du Pacifique, dans le cours des quatre années prochaines.



MAISONS A LOUER

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.

Une RESIDENCE en briques, contenant 10 appartements, avec remise et jardin.